Aide à l'adhésion en famille en ligne

Lien: https://extranet-clubalpin.com/app/webeff/we_crv2_step01.php?IDCLUB=6110&Hchk=l2X11tiN4yO6XoHKFAH7Ed22STpRPG

que l'on peut retrouver sur notre site internet http://club-alpin-flers.fr dans la deuxième partie de la page Adhésions : Adhérer directement en ligne.

Une feuille d'inscription s'ouvre mais vous souhaitez inscrire plusieurs personne d'une même famille, comme c'est dit au début, vous cliquez

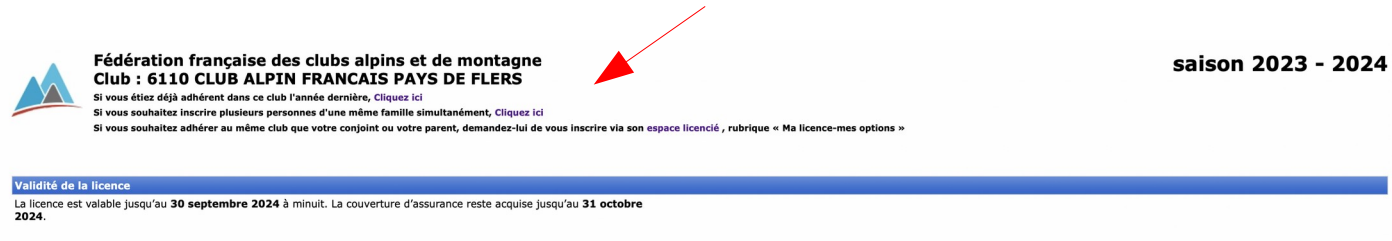

La page suivante s'ouvre

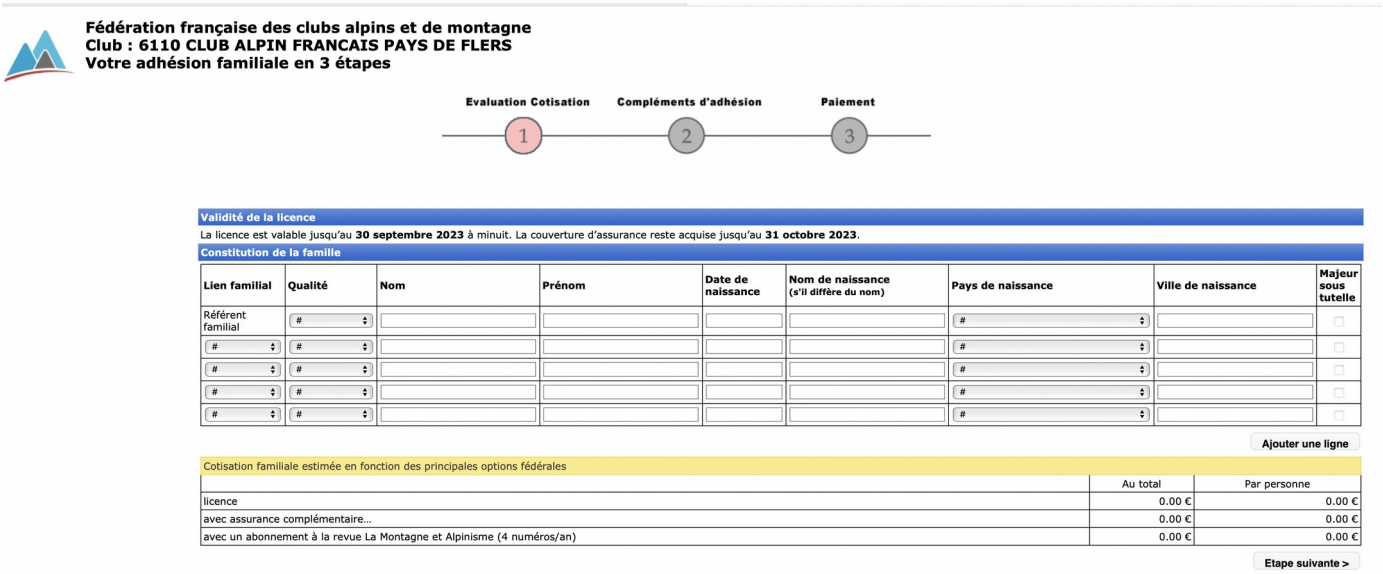

Compléter avant de passer à la suivante

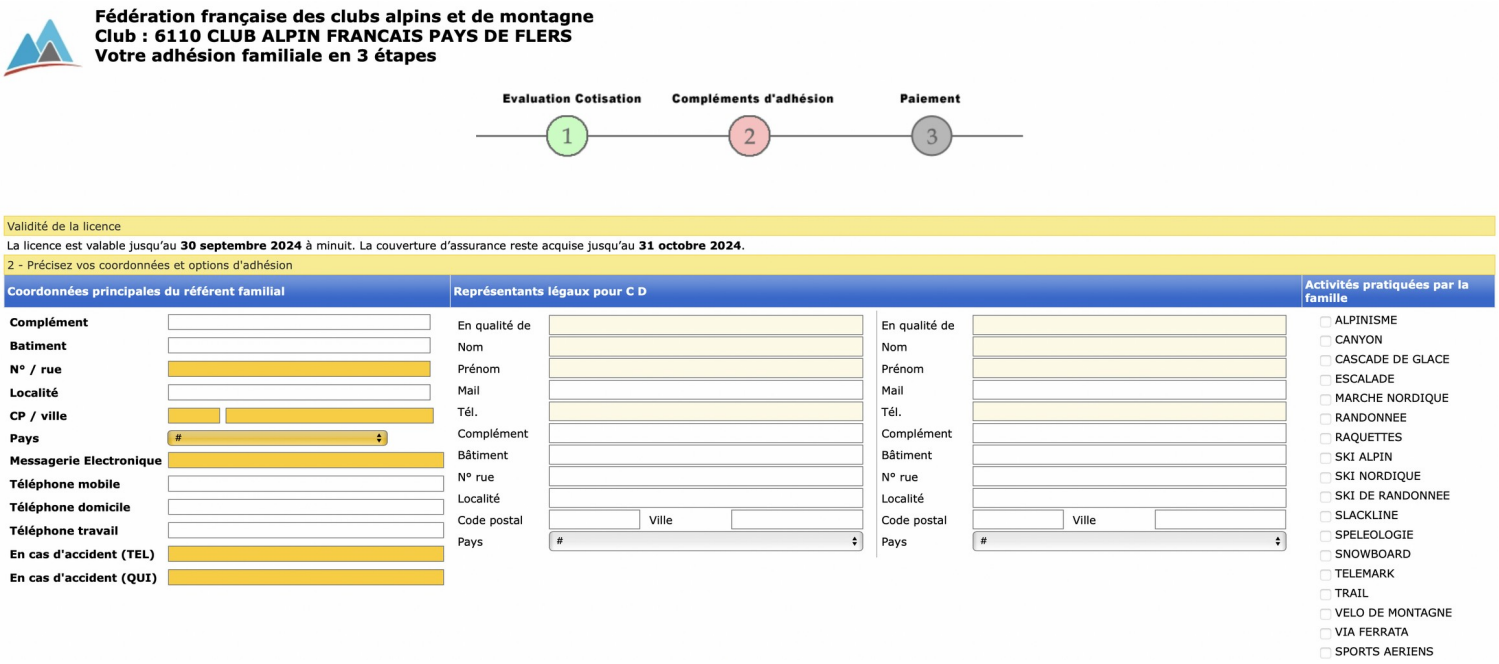

Indiquer les renseignements complémentaires dans les cases teintées.

Options d'adhésion

Famille	Qualité	Identité	Date de naissance	Adhésion	Assurance de personne et Assistance Secours	Extension Individuelle Accident renforcée (sauf vol)	Extension Monde Entier	Extension Paralpinisme	Abonnement La Montagne et Alpinisme	Abonnement promotionnel aux revues La Montagne et Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 33 € au lieu de 39,25 € ; Etranger : 41,75 € au lieu de 48 €)	1. Cotisation mur	Portable Email	En cas d'accident Téléphone Personne à prévenir
Référent familial	Monsieur	A B	10/07/1951	74€	☑ 22.00€	☐ 43€	☐ 118€	☐ 335€	☐ 23.00€	☐ 33.00€	☑ 15.00€		
Enfant	Mademoiselle	C D	10/07/2015	34 €	☑ 17.00 €	☐ 43 €	☐ 118 €	☐ 335 €	☐ 23.00 €	☐ 33.00€	☐ 15.00€		
Totaux				**108.00€**	**39.00€**	**0.00€**	**0.00€**	**0.00€**	**0.00€**	**0.00€**	**15.00€**		
Total général				**162.00€**									

Données personnelles

La FFCAM a besoin de recueillir les informations du présent formulaire pour la gestion administrative de votre licence sportive. Elles sont destinées aux gestionnaires de la FFCAM, aux personnes habilitées de votre club, aux prestataires (informatique, routage, assurances) et leurs éventuels sous-traitants, et éventuellement aux partenaires de la FFCAM sauf opposition de votre part.

☑ J'accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par la FFCAM.

☐ Je ne souhaite pas recevoir d'informations des partenaires de la FFCAM.

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.
☑ J'ai compris ce contrôle

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vosdonnees@ffcam.fr

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne / questionnaire santé

Pour les majeurs, la loi 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France confie aux fédérations le soin de préciser les conditions dans lesquelles un certificat d'absence de contre-indication peut être nécessaire. Aussi, pour les personnes majeures, et suivant l'avis de sa commission médicale, la FFCAM recommande, à l'occasion de la prise de licence ou son renouvellement, de continuer à renseigner le questionnaire de santé élaboré par le ministère qui leur permettra de savoir si elles doivent solliciter un examen médical.

Pour les mineurs, le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est plus nécessaire de produire un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport pour l'obtention d'une licence.
La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

☐ **Je certifie, en cochant cette case, que chaque MAJEUR membre de ma famille a pris connaissance des recommandations fédérales concernant sa santé.**

C D	☐ J'atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé du mineur ☐ A défaut de réponse négative à toutes les questions, je fournis un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports de montagne datant de moins de 6 mois et je m'engage à l'adresser à mon club.

Assurances

☑ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information assurances intitulée « Licence assurance – Résumé des garanties saison 2023 - 2024 » et je reconnais avoir été informé par la Fédération française des clubs alpins et de montagne de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours.
J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les frais de recherche et de secours, les dommages corporels et l'assistance rapatriement.**
Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.
Les extensions « Individuelles Accident Renforcée », « Monde entier » et « Paralpinisme » sont accessibles sous réserve de la souscription préalable de l'option Assurance de Personne et Assistance Secours.
L'extension "Monde Entier" est à souscrire si le domicile de la personne est en dehors de la zone Europe et/ou si la personne se rend en dehors de la zone Europe.
Définition du Paralpinisme : sport de montagne consistant à sauter d'une falaise ou d'un sommet en chute libre, avec une voile de parachute fermée, qui sera ouverte lors du vol.

☑ **Je confirme les choix indiqués concernant l'assurance de personne et assistance Secours France / Union européenne / Maroc pour chaque membre de ma famille**

Déclaration sur l'honneur

☑ **Je certifie sur l'honneur l'exactitude de mes déclarations concernant la composition de ma famille**

< Etape précédente Etape suivante >

Cocher ou décocher en connaissance de cause les cases du tableau
(une simulation a été faite avec un adulte et un enfant)

- Assurance de personne et Assistance secours : Décocher si vous êtes sûr de ne pas en avoir besoin.
Une notice d'information assurances est en téléchargement plus bas dans la rubrique Assurances
Les 3 colonnes suivantes concernent des assurances complémentaires et ne s'adressent qu'à peu d'adhérents

- Cocher l'abonnement à la revue si vous souhaitez la prendre

- Cocher les 15€ de cotisation mur pour les plus de 14 ans (non élèves de l'école d'escalade)

Dans la suite du document

Données personnelles : Cocher 1 et 3 obligatoirement

Certificat médical : Télécharger les questionnaires de santé. Si un <u>mineur</u> a répondu OUI à une ou plusieurs questions, il devra produire un certificat médical

Assurances : Il s'agit de confirmer les choix qui auront été fait au-dessus.